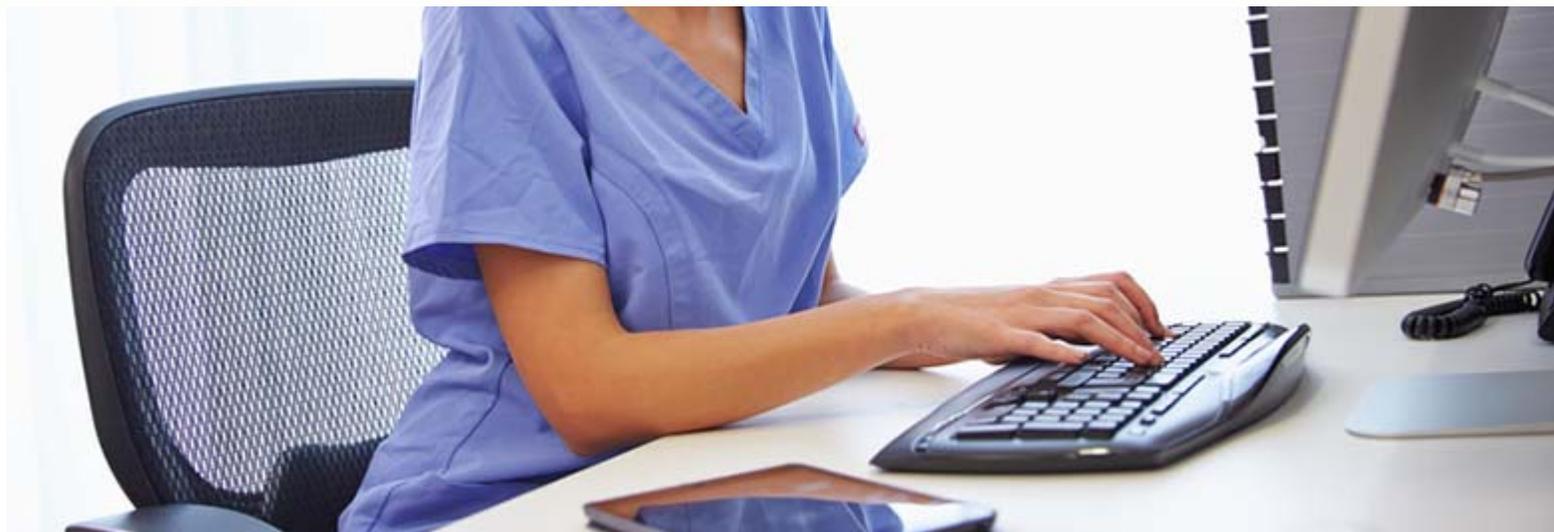


Et si vous passiez à la location informatique ?

Les entreprises vétérinaires grandissent et se modernisent. Tenir à jour leur parc informatique devient un vrai enjeu de gestion. Pour y faire face, la location informatique est une option judicieuse.



Fichiers clients, images numériques, commandes en ligne, données d'élevage, relances e-mail, site web, réseaux sociaux... à mesure que les entreprises vétérinaires se développent, elles peuvent de moins en moins se passer d'un système informatique fiable et performant.

Choisir ses machines et ses logiciels, en assurer la maintenance et le renouvellement, peuvent être des tâches passionnantes mais de plus en plus chronophages à mesure que l'équipement s'étoffe et monte en gamme. Déjà accaparés par les soins, le management des équipes et la gestion courante, bien peu de praticiens peuvent dégager le temps nécessaire à la supervision et la maintenance préventive de leur parc informatique.

Externaliser ces fonctions s'impose de plus en plus. Pourquoi ne pas aller au bout des choses en choisissant, comme beaucoup d'entreprises, de louer son matériel informatique ?

Un parc au goût du jour

La location c'est la garantie de disposer en permanence d'un parc d'ordinateurs au goût du jour et performant. C'est l'opportunité d'accéder à du matériel professionnel, adapté à l'usage d'entreprise. Les équipements sont plus robustes que ceux disponibles pour le grand public.

Une prestation complète comprend l'installation du matériel sur site, avec le transfert de vos données et logiciels par un professionnel : plus rassurant et plus efficace.

Le contrat peut aussi comporter une garantie d'intervention rapide et des services d'assistance durant toute la durée de la location. C'est beaucoup plus confortable que de devoir se débrouiller seul. En effet, trouver un dépanneur au pied-levé ou se déplacer au comptoir d'un SAV n'est pas toujours simple et n'offre aucune certitude sur les délais de réparation.

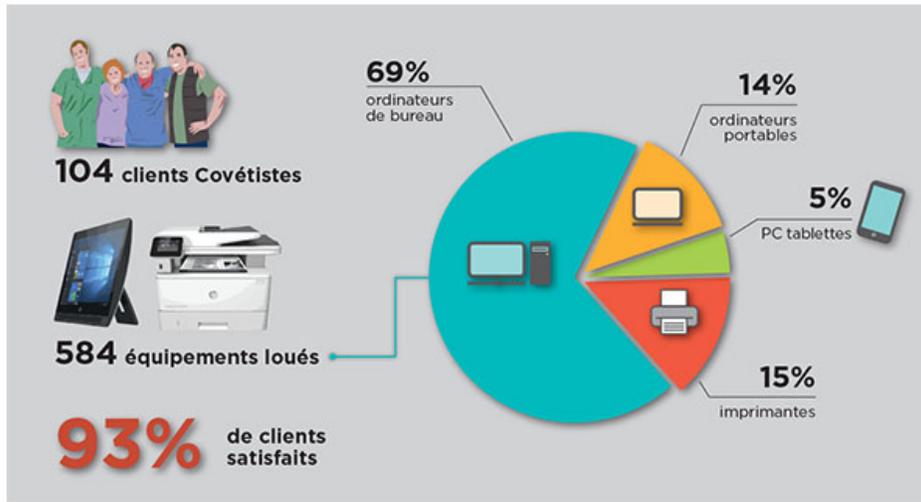
Régulièrement entretenu et renouvelé

Le matériel est généralement renouvelé à échéance du contrat, remplacé par du matériel neuf intégrant les évolutions technologiques récentes. Ce n'est pas anecdotique. Les professionnels de l'informatique estiment aujourd'hui que les performances d'un PC, en usage courant, baissent dès les 3 ou 4 premiers mois d'utilisation (virus, installations inappropriées de logiciels, non suppression de fichiers inutiles, etc.). D'ailleurs, les technologies et

Les environnements logiciels évoluent si vite que les entreprises spécialisées (développeurs, agences graphiques, etc.) font généralement le choix de renouveler leur parc tous les 2 ans.

Le besoin des structures vétérinaires ne se situe sans doute pas à ce niveau (un renouvellement tous les 3 à 5 ans est suffisant) mais le confort de travail apporté par un matériel performant est indiscutable. C'est autant de temps gagné au quotidien.

Dans des entreprises dont les effectifs s'étoffent, le besoin en postes informatiques augmente. La location permet aussi d'homogénéiser son parc et ses versions de logiciels (système d'exploitation, navigateurs, suites bureautiques...). Qui n'a pas déjà été confronté à un document impossible à ouvrir avec une version antérieure de traitement de texte ? à un site web qui dysfonctionne dans un navigateur vieillissant ? Autant éviter ce type de problème en interne pour ne pas gripper les échanges entre les membres de l'équipe.



La location informatique, un service disponible depuis 2010 chez Coveto.

Intéressant en comptabilité

La location a donc de multiples avantages techniques mais est-elle compétitive ? La comparaison brute de 3 à 5 ans de loyers informatiques avec le prix à l'achat d'un ordinateur dans une grande surface est rarement à l'avantage de la location... tout simplement parce qu'elle n'a guère de sens. En effet, les enjeux économiques et fiscaux d'une entreprise ont peu à voir avec ceux d'un particulier.

Par nature, la location génère des économies dans le coût de maintenance externe et de personnel pour la gestion du parc informatique.

En basculant d'une logique d'achats ponctuels à une charge de loyer mensuelle, elle permet la préservation de la trésorerie, évite l'avance de TVA, et libère la capacité de financement et d'emprunt pour d'autres investissements. En outre, les prévisions budgétaires sont facilitées par un loyer fixe, facile à anticiper.

Pour terminer, les loyers sont comptabilisés dans les frais généraux et plus en amortissement. Avec la location, le financement du parc informatique

n'apparaît donc plus au bilan. Les loyers de location deviennent une charge d'exploitation fiscalement déductible.

*Martial Lucas,
Directeur des systèmes d'information de Coveto*

Cet article est accessible par cette URL : <http://coveto.fr/article-et-si-vous-passiez-a-la-location-informatique---1577-2.html>